

délégués - en exercice ...	97
- présents	15
Pouvoirs	03
Total votants	18

Affaire n°181/06-2025

AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE
CONVENTION DE PARTICIPATION AU DEPOT
DE DECHETS SUR LES DECHETTERIES DU
SIETOM 77 AVEC LE SYAGE

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU SIETOM
SEANCE DU 20 JUIN 2025**

Le quorum non atteint le 16 juin, le Comité Syndical du syndicat mixte pour l'enlèvement et le traitement des ordures ménagères de la région de Tournan-en-Brie (SIETOM), de nouveau convoqué le 16 juin 2025 s'est réuni le 20 juin 2025 à 16h00 au siège du syndicat à Tournan-en-Brie sous la présidence de Monsieur Dominique Rodriguez, Président.

Secrétaire de séance : Jonathan Wofsy

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Représentant la communauté de communes Brie des Rivières et Châteaux (CCBRC) :

Jean-Michel METIVIER, Jean-Claude OMNES, Jean-Claude COCHET, Marc HOUOT, Jacqueline MOERMAN, titulaires.

Représentant la communauté de communes l'Orée de la Brie (CCOB) :

Jonathan WOFSY, délégué suppléant.

Représentant la communauté d'agglomération Paris Vallée de la Marne (CAPVM) :

Dominique BECQUART, titulaire.

Représentant la communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts (CCPB) :

Dominique BENOIT, Patricia DEVAUCHELLE, Christian TIENNOT, titulaires.

Représentant la communauté de communes Val Briard (CCVB) :

Stéphane ROBERT, Jonathan CHAUMONT, Michèle BENECH, Dominique RODRIGUEZ, titulaires et Bernard NENY, suppléant.

Pouvoirs :

- de M. Chavance à M. Tiennot (CCPB)
- de M. Mathérot à Mme Devauchelle (CCPB)
- de M. Gautier (CCPB) à M. Rodriguez (CCVB).

Absents non représentés :

Représentant la communauté de communes Brie des Rivières et Châteaux (CCBRC) :

Bruno Remond, Xavier Mauborgne, Cédric Leseine, Jean-Paul Mosny, Eric Cantarel, Jean-Paul Bonvoisin, Emmanuel Anthoine, Thomas Berton, Jean-Pierre Fernandes, Deborah Bernard, Guillaume Klotz, Nicole Vibert, Gilles Groslevin, Eric Piot

Excusés : Patricia Casier, Olivier Devaux, Guillaume Chatelot, Louis Marie Saoût, Patricia Chauvaux, Jean-Pierre Meudec, Virginie Brinjean, Alain Brucher, Nathalie Semonsu.

Représentant la communauté de communes l'Orée de la Brie (CCOB) :

Franck Grasseler, Joël Bigot, Christophe Couloumy.

Représentant la communauté d'agglomération Melun Val de Seine (CAMVS) :

Aline Couderc, Yannick Ponce, Nathalie Canet

Excusée : Michelle Bouilland-Chauveau.

Représentant la communauté d'agglomération Marne et Gondoire (CAMG) :

François Benavente, Denis Thouvenot.

Représentant la communauté d'agglomération Paris Vallée de la Marne (CAPVM) :

Gilles Bord, Sofiane Ghozlane, Hocine Oumari, Nicolas Bourdelet, Thierry Tasd'homme, François Bouchart, Jean-Pierre Boutheon

Excusés : Gérard Tabuy, Fernande Trezentos-Oliveira, Jean-Pierre Foubert, Jean-Bernard Blondin, Analia Haller, Jean-Claude Olivieri, Gladys Celanie, Jonathan Zerdoun.

Représentant la communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts (CCPB) :

Eric Serafin-Bonvarlet, Grégoire Cordesse, Suzanne Barnet, Christine Fleck, Frédéric Marcoux, Ziain Tadjine, Claude Seveste, Alain Green

Excusés : Patrick Vordonis, Patrick Salmon, Espérance Audineau.

Représentant la communauté de communes Val Briard (CCVB) :

Géraldine Mirat, Marc Tétart, David Vicente, Thierry Maurer, Sébastien Gateau, Jean-Claude Cocquelet, Eddy Bapelle, Etienne Leroy, François Moratille, Arnaud Fabre, Laudiane Meigne-Portes, Laurence Barboux, Philippe Louise dit Mauger, Maurice Blanchard, Jean-Claude Delavaux

Excusés : Patrice Legrand, Yann Lemaulf, Christian Coquelet, Josianne Trottier, Jean-Claude Merakchi, Nathalie Robaey.

181/06-2025 Autorisation de signature d'une Convention de participation au dépôt de déchets sur les déchetteries du SIETOM 77 avec le SyAGE – EPAGE de l'Yerres :

Fin 2024, le SIETOM a été sollicité par le SyAGE qui a demandé la possibilité d'accéder aux déchetteries du SIETOM lors de leurs campagnes de nettoyage des cours d'eau sur le territoire du SIETOM afin de limiter le transport. Cette demande concerne 3 flux acceptés en déchetterie : les végétaux, le bois et les encombrants.

Il est ainsi proposé une convention de participation au dépôt de déchets en déchetterie pour cadrer ce partenariat et préciser les aspects financiers, à savoir le paiement au prix coûtant de la gestion de ces déchets.

La durée de la convention est d'une année et renouvelable sur demande expresse du SyAGE.

Sur proposition du Président,

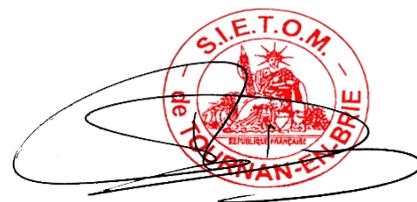
Vu le projet de convention en annexe,

Le Comité Syndical,

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention avec le SyAGE – EPAGE de l'Yerres,
- **DIT** que les dépenses et recettes relatives à la mise en oeuvre de cette convention seront inscrites au budget du SIETOM.

Délibération adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Pour extrait conforme,
Tournan-en-Brie, le 20 juin 2025.



Certifié exécutoire,
Par affichage et transmission,
en Préfecture.

Le Président,
Dominique RODRIGUEZ.
Signé électroniquement.

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif, situé au 43 rue du Général de Gaulle – 77000 Melun ou via la plateforme www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou sa notification et de sa réception par le représentant de l'Etat